



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des entreprises de loisirs « indoor »

Question écrite n° 33021

Texte de la question

M. Martial Saddier alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur la situation des entreprises de loisirs *indoor* suite à la crise sanitaire et économique liée au covid-19. Les acteurs de ce secteur qui compte 5 000 entreprises, 30 000 salariés et accueille près 30 millions de clients craignent malheureusement de ne pas pouvoir faire face aux difficultés économiques qu'ils traversent actuellement, ayant subi de plein fouet les répercussions du confinement. Depuis le déconfinement, la reprise d'activité demeure très lente. De nombreuses aides ont, certes, été mises en place par le Gouvernement et M. le député salue les mesures déjà engagées. Cependant, pour assurer leur pérennité, les TPE et PME de loisirs *indoor* souhaitent vivement l'annulation de l'ensemble des charges sociales et patronales ainsi qu'un dispositif spécifique pour les chefs d'entreprise, dispositif qui pourrait être comparable au chômage partiel. Ils préconisent également un allègement des procédures administratives. Enfin, ils souhaitent que les compagnies d'assurance s'engagent dans un effort en faveur d'une prise en charge des loyers qui pèsent lourdement sur leurs charges fixes. Face à cette situation qui pourrait mettre à mal la pérennité de nombreuses entreprises de loisir *indoor*, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement envisage pour soutenir ce secteur.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33021

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances et relance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 octobre 2020](#), page 6984

Question retirée le : 10 août 2021 (Fin de mandat)